RAPPORT D'ACTIVITE 2022
CCAS DE ROSPORDEN
EHPAD KER LENN
SECTION DE KERNEVEL

Rosporden | Kernével

Ville de Rosporden -10, rue de Reims - CS 90092 - 29140 ROSPORDEN
Tél : 02 98 66 99 00 - Télécopie : 02 98 59 92 00 - Mail : contact@mairie-rosporden.fr

TABLE DES MATIERES

PARTIE A INTRODUCTION 4

CHAPITRE 1 UNE STRUCTURE PARITAIRE 4

CHAPITRE 2 LES COMPETENCES DU CCAS 4

CHAPITRE 3 LE STATUT 5

CHAPITRE 4 LES TEXTES CONSTITUTIFS 5

PARTIE B CCAS DE ROSPORDEN 6

CHAPITRE 1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 6

CHAPITRE 2 LE PERSONNEL 7

CHAPITRE 3 LE BUDGET DU CCAS 7

CHAPITRE 4 LE RAPPORT D'ACTIVITE 2022 7

4.1 LES MISSIONS OBLIGATOIRES 7

4.2 LES MISSIONS FACULTATIVES 9

- Banque Alimentaire (BA) 9
- Partenariats avec les associations 12
- Aides financières 13
- Demandes de logement 15
- Plan Canicule (Rosporden-Kernével) 16
- Plan Grand Froid (Rosporden-Kernével) 16
- Repas des aînés de Rosporden 16
- Colis de noël (Rosporden-Kernével) 16
- Distribution de colis de Noël et visite dans les EHPAD (Rosporden-Kernével) 16

PARTIE C LA RESIDENCE KER LENN 18

1.1 L'ACTIVITE EN HEBERGEMENT PERMANENT 19

1.2 HEBERGEMENT TEMPORAIRE 20

1.3 L'ACCUEIL DE JOUR 21

1.4 LE PASA – 14 PLACES/305 JOURS 21

1.5 UNITE DE VIE PROTEGEE – 11 PLACES/356 JOURS 22
1.6 LES SOINS 22
1.7 LA VIE SOCIALE 24
1.8 LA FORMATION 26
1.9 LES INSTANCES 26
1.10 PROJETS REALISES EN 2022 27
1.11 LE BUDGET 2022 27
1.12 PROJETS POUR L'ANNEE 2023 33

PARTIE D CCAS DE KERNÉVEL 34

CHAPITRE 1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION 34

CHAPITRE 2 LE PERSONNEL 34

CHAPITRE 3 LE BUDGET DU CCAS 34

CHAPITRE 4 LE RAPPORT D'ACTIVITE 2022 35
4.1 LES MISSIONS OBLIGATOIRES 35
4.2 LES MISSIONS FACULTATIVES 35

PARTIE A INTRODUCTION

CHAPITRE 1 UNE STRUCTURE PARITAIRE

Outre le Maire de la commune, Président de droit du Centre communal d'action sociale, le Conseil d'administration du CCAS est composé à parité de membres élus par le Conseil municipal en son sein et de membres nommés par le Maire. Le nombre d'administrateurs est fixé par délibération du Conseil municipal, il doit être compris entre 9 et 17.

Les membres nommés par le Maire sont choisis parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune. Cette parité apporte une cohérence d'intervention forte car elle s'inscrit dans la réalité et la diversité de la commune. Elle induit des coopérations entre les élus, le monde associatif et les professionnels.

La particularité de la commune tient à l'existence d'une structure propre à Kernével, à côté du CCAS de Rosporden, présidée par le Maire délégué, M. RANNOU, et administrée par un comité. Chaque structure est autonome, libre d'adapter sa politique d'intervention sociale facultative aux besoins spécifiques de sa population mais la vocation première de la section de Kernével est d'abord l'action de proximité. De fait, le CCAS de Rosporden exerce pour l'ensemble du territoire de nombreux domaines d'intervention.

CHAPITRE 2 LES COMPETENCES DU CCAS

Elles sont définies par le Code de l'Action Sociale et de la Famille (CASF) et sont de deux ordres : les missions obligatoires, confiées par la loi et les missions facultatives, confiées par la Municipalité dans le cadre des compétences autorisées par la loi.

- **Les missions obligatoires des CCAS :**
- Les CCAS participent à l'instruction des dossiers d'aide sociale légale
- Ils domicilient les personnes sans résidence stable
- Ils tiennent à jour un fichier des bénéficiaires d'une prestation d'aide sociale, légale ou facultative, résidant sur le territoire de la commune.
- Ils réalisent une Analyse des Besoins Sociaux (ABS) dans l'année qui suit le renouvellement municipal. Les années suivantes, des études peuvent être réalisées pour travailler sur des problématiques spécifiques.

- **<u>Les missions facultatives :</u>**
- Elles sont définies de manière générale par le CASF : « Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. »
- Elles correspondent à des besoins identifiés sur le territoire communal et illustrent l'engagement de la politique sociale de la municipalité.
- Il s'agit de prestations en espèce ou en nature, remboursables ou non, d'actions ponctuelles ou durables, adaptées à des publics spécifiques : personnes en situation précaire, personnes âgées ou handicapées, familles, jeunesse, etc.
- Le CCAS a la capacité de supporter ou gérer des structures : logements, foyer pour personnes âgées, EHPAD, etc…

CHAPITRE 3 LE STATUT

Le CCAS est un établissement public administratif dont la présence est de droit dans chaque commune de plus de 1500 habitants. Cela se traduit par une personnalité morale de droit public, un conseil d'administration et un budget autonome.

CHAPITRE 4 LES TEXTES CONSTITUTIFS

Code de l'action sociale et des familles :

Partie législative : article L.115-200,

articles L123-4 à L123-9,

article L144-1

Partie réglementaire : articles R123-1 à R123-26

PARTIE B CCAS DE ROSPORDEN

CHAPITRE 1 LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le CCAS de Rosporden est administré par un Conseil d'administration dont la composition est la suivante :

Michel LOUSSOUARN, Maire, Président et membre de droit

7 Conseillers municipaux :

- Marie-Madeleine LE BIHAN, Adjointe aux Solidarités, Vice-Présidente
- Djelloul BENHENNI
- Aurélie COGREL
- Bernard FRENAY
- Christine MASSUYEAU
- Jean-Michel PROTAT
- Stéphane FAVIER

7 membres nommés par le Maire :

- Dominique BIDON (Association Femmes Solidaires) qui a démissionné en fin d'année, remplacé par Mme Anne-Marie LE BOUR
- Marceline CORNIC (Banque Alimentaire)
- Denise DAHERON (CLCV) Consommation, Logement, Cadre de vie
- Michel GEORGES (Association Libres)
- Gérard PENSEC (représentant des Retraités)
- Maryvonne NICOLAS (Amicale laïque)
- Véronique BOULAY (Centre social)

La population de Rosporden étant supérieure à 3500 habitants, le CCAS est tenu de présenter un rapport d'orientation budgétaire qui sert de base au débat d'orientation budgétaire.

CHAPITRE 2 LE PERSONNEL

Effectifs en 2021 :

- Directeur : Olivier PAGANO mis à disposition à hauteur de 20% de son temps

- Responsable administrative du CCAS : Nathanaëlle LETOURNEUR (Plein temps, cadre B), en congé parentale et remplacée par Laetitia GARSON (contractuelle, Plein temps, catégorie C)

- Agent administratif polyvalent : Sophie MAGUET (Plein temps, catégorie C)

- Agent technique : Philippe DEMY (contractuel, temps partiel, catégorie C)

- Assistante ressources humaines : Marina MARZIN : mise à disposition ponctuelle du CCAS depuis mai 2020 (supervision de Madame Valérie LE BRIS)

- Assistant comptabilité : Cédric HONNO : mis à disposition ponctuelle du CCAS depuis mai 2020 (supervision de Madame Sylvie KERHERVE)

CHAPITRE 3 LE BUDGET DU CCAS

LE BUDGET DU CCAS 2022				
	BP DEPENSES 2022	BP RECETTES 2022	CA DEPENSES 2022	CA RECETTES 2022
FONCTIONNEMENT	242 414,64 €	242 414,64 €	**209 048,20 €**	**227 032,61 €**
INVESTISSEMENT	33 326,92 €	33 326,92 €	**720 €**	**33 370,89 €**

CHAPITRE 4 LE RAPPORT D'ACTIVITE 2022

4.1 LES MISSIONS OBLIGATOIRES

-Dossiers d'aide sociale légale

Cette mission constitue un rôle important du CCAS et s'effectue au plus près des usagers. C'est un travail qui doit se faire le plus efficacement possible et en partenariat avec les services du Département pour permettre la prise en charge rapide de services ménagers et l'entrée en EHPAD des aînés de la commune. La constitution des dossiers s'avère longue et complexe car elle nécessite

un nombre important de justificatifs, souvent difficiles à obtenir pour les familles. Un des points de blocage courant est la recherche des obligés alimentaires.

EVOLUTION DE L'AIDE SOCIALE LEGALE			
	2020	2021	2022
HEBERGEMENT	28	19	8
SERVICES MENAGERS	8	2	5
TOTAL	36	21	13
OBLIGATIONS ALIMENTAIRES	18	19	17

Les dossiers traités pour l'hébergement ont des délais de prises en charges plus longs, allant jusqu'en 2024, voire plus (2029/20230). L'instruction des dossiers en hébergement pour personnes âgées dépendent des nouvelles entrées en établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPAD).

-Demandes de domiciliation

Les personnes qui s'adressent au CCAS sont en général adressées par la CAF. Ces demandes concernent des adultes et des familles.

	2020	2021	2022
NOMBRE D'ELECTIONS DE DOMICILE EN COURS DE VALIDITE AU 31/12 (ADULTES)	17	7	14
NOMBRE DE PERSONNES DOMICILIEES AU 31/12 (ADULTES + ENFANTS)	25	14	27
NOMBRE D'ELECTIONS REALISEES AU 31/12	17	8	18
PREMIERES DEMANDES	4	1	13
RENOUVELLEMENTS	13	7	5
NOMBRE DE RADIATIONS	11	8	5
NOMBRE DE REFUS	0	0	1

Les nouvelles demandes de domiciliations en 2022 concernent des personnes se retrouvant sans domicile stable, le plus souvent suite à une séparation. Ils demandent la domiciliation dans l'attente d'un logement.

Les renouvellements effectués concernent des familles installées depuis plusieurs années sur l'aire des gens du voyage.

-Logements d'urgence

La commune de Rosporden ne dispose d'aucun logement urgence, lorsque des situations précaires nécessitent un relogement d'urgence, le CCAS s'adresse au Service d'Intégration d'Accueil et d'Orientation du Finistère. Ce dispositif est conventionné avec l'Hôtel de la Voile Rouge et place des familles ou personnes seules en chambre, dans l'attente d'un logement stable. Le CCAS intervient pour la domiciliation comme évoquée supra.

-Analyse des Besoins Sociaux (ABS)

L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS), réalisée en 2020, a apporté une compréhension approfondie des spécificités du territoire communal de Rosporden-Kernevel. L'objectif étant de mettre en adéquation l'ensemble des politiques publiques portées par la Municipalité. Pour rappel, les thématiques majeurs étaient : *« Ménages rospordinois économiquement fragiles et risque de pauvreté »* et *« Seniors rospordinois et vieillissement à domicile »*.

En 2022 et dans la poursuite des objectifs ciblés par cette ABS, le CCAS s'est efforcé de conforter et de développer les partenariats, avec le CDAS et d'autres entités institutionnelles du territoire (maison de l'emploi, centre social, ...)

De plus, suite aux préconisations de mise en place d'actions spécifiques de l'ABS, la municipalité a souhaité soutenir les plus fragiles et les séniors en étudiant la mise en place d'une mutuelle dite « Communale » et en reconduisant l'aide exceptionnelle pour les étudiants de la commune.

4.2 LES MISSIONS FACULTATIVES

DANS LE DOMAINE DE L'INSERTION SOCIALE

- **Banque Alimentaire (BA)**

La Banque Alimentaire du Finistère (BA 29), association 1901 a pour objectif de venir en aide aux plus démunis sur le plan alimentaire. Elle rassemble gratuitement et stocke des denrées en provenance de diverses sources : l'Union Européenne (Programme Européen d'Aide aux plus Démunis), l'Etat (Programme National d'Aide Alimentaire), les industries agroalimentaires locales, la « ramasse » journalière dans les Grandes et Moyennes Surfaces. Une collecte annuelle auprès des clients, est réalisée chaque année, fin novembre dans les Grandes et Moyennes Surfaces.

La récupération des denrées à la BA29 est effectuée par un agent dédié du CCAS. Il est secondé par un agent des services techniques de la commune. En 2023, l'embauche d'un deuxième livreur sera

effective pour effectuer ces ramasses hebdomadaires pour la banque et permettre de dispenser les services techniques.

Les distributions sont assurées par Sophie MAGUET, agent administratif du CCAS, et des bénévoles de la BA.

Une convention a été établie entre la BA29 et le CCAS et une cotisation est versée au prorata du nombre de bénéficiaires venus au moins une fois par mois à la distribution (27 €/personne en 2022).

BENEFICIAIRES DE LA BANQUE ALIMENTAIRE (BILANS TRIMESTRIELS 2022)					
	T1	**T2**	**T3**	**T4**	**TOT**
NOMBRE DE FOYERS INSCRITS (ROSPORDEN)	40	58	59	60	217
NOMBRE DE FOYERS INSCRITS (KERNEVEL)	10	07	12	11	40
NOMBRE DE FOYERS INSCRITS (TOTAL)	50	65	71	71	257
NOMBRE DE BENEFICIAIRES INSCRITS (ROSPORDEN)	89	128	128	126	471
NOMBRE DE BENEFICIAIRES INSCRITS (KERNEVEL)	25	17	33	36	111
NOMBRE DE BENEFICIAIRES INSCRITS (TOTAL)	114	145	161	162	582
NOMBRE DE PASSAGES (ROSPORDEN)	546	615	499	448	2108
NOMBRE DE PASSAGES (KERNEVEL)	108	127	119	119	473
NOMBRE DE PASSAGES (TOTAL)	654	742	618	567	2581
POIDS DES DENREES DISTRIBUEES EN KGS (ROSPORDEN)	5077	5595	4268	3896	18 837
POIDS DES DENREES DISTRIBUEES EN KGS (KERNEVEL)	-	-	-	-	-
POIDS DES DENREES DISTRIBUEES EN KGS (TOTAL)	5077	5595	4268	3896	18 837

Du fait des travaux de la mairie de Kernével, les colis des bénéficiaires de Kernével sont préparés à la banque alimentaire de Rosporden puis livrés par l'équipe de livreurs à l'agence postale, bureau actuel de la mairie. Ce qui explique que le poids des denrées distribuées en 2022 est commun dans le tableau ci-dessus.

En 2021, année toujours impactée par la crise COVID, le nombre de foyers inscrits était de 305 pour 601 bénéficiaires. Ces chiffres diminuent légèrement entre 2021 et 2022.

A noter qu'en 2022, le règlement de la banque alimentaire a été réactualisé afin d'être en cohérence avec le règlement des aides sociales facultatives délibéré et voté en février 2021. Ce règlement reprend les principes de l'aide alimentaire actant une aide ponctuelle pour reprendre une sécurité financière de la personne en difficulté, une aide passagère d'un accompagnement social.

Entre le ratio lié aux nombres de bénéficiaires de la Banque Alimentaire et celui du volume de denrées distribuées par la Banque Alimentaire du Finistère, le CCAS doit poursuivre ses collectes hebdomadaires de denrées alimentaires auprès de différentes structures rospordinoises : le magasin SUPER U, le traiteur Bonduelle, l'entreprise GELLIK, …

Un partenariat avec **PHENIX** permet des ramasses quotidiennes avec le magasin Intermarché de Rosporden et le Leclerc de Scaër. Phenix est une société qui lutte contre le gaspillage alimentaire et œuvre pour la revalorisation des surplus alimentaire. Ils aident le CCAS gratuitement dans la recherche de donateurs.
En 2022, la banque alimentaire a récolté 6 691 kg grâce à ce partenariat sur 111 ramasses avec 3 magasins partenaires, répartis comme suit :

- E. LECLERC - SCAER : 2 860 KG
- INTERMARCHE - ROSPORDEN : 3 716 KG
- INTERMARCHE SUPER - BANNALEC : 70 KG

Depuis la crise Covid, la banque alimentaire maintient son système de « Drive », cela permet de réguler les passages dans le respect des consignes de distanciation sociale entre les bénéficiaires. Les retraits se font les jeudis après-midi et les vendredis sur la journée, sur rendez-vous, fixés à 15 minutes d'intervalles.
Cette réorganisation a demandé une implication supplémentaire des bénévoles pour soutenir le travail de l'agent en place. Ce travail de collaboration permet le bon fonctionnement de la banque alimentaire.

Collecte Nationale de la Banque Alimentaire

Comme chaque année, les bénévoles des communes de Rosporden, Kernével, Tourc'h, Elliant et Saint-Yvi se sont mobilisés pour reconstituer des stocks de denrées lors de la « collecte nationale ». Chacun a donné de son temps pour effectuer des permanences dans les supermarchés de la commune (Super U, Intermarché, Aldi et Lidl) ou pour aider au tri et au stockage des denrées. **3,985** tonnes ont été récoltés et ont été réparties proportionnellement aux nombres d'habitants entre les communes du pays de Rosporden.

La « collecte dématérialisée » a été proposée à SUPER U et INTERMARCHE, en complément du ramassage de denrées, 746€ ont généreusement été remis.

En cette période inflationniste, ces résultats sont satisfaisants.

En 2021, 4,095 tonnes avaient été récoltées et 1169€ en collecte dématérialisée.

Ateliers de la Banque Alimentaire

Les ateliers de la Banque alimentaire et le vestiaire ont été arrêtés afin de permettre que la distribution alimentaire puisse se faire sur rendez-vous et selon le respect des règles sanitaires. Les bénéficiaires ont été dirigés vers les ateliers de l'association Chemins de Faire, ce qui favorise l'intégration sociale de ces personnes. Des informations sur le vestiaire des Femmes solidaires de Kernével sont données régulièrement.

Des réunions avec les assistantes sociales du CDAS ont eu lieu, actant l'envie d'organiser des ateliers ponctuels avec les bénéficiaires de la banque alimentaire en 2023. Il en est de même pour la réouverture du vestiaire.

- **Partenariats avec les associations**

Après deux années de crise sanitaire, force est de constater que le Covid-19 est toujours présent. Il faut adapter les modes de fonctionnement à cette maladie au quotidien. L'année 2022 a été également marquée par la guerre en Ukraine et l'inflation qui semblent liées. En effet, les prix de nombreuses matières premières ont considérablement augmenté depuis le début du conflit, ce qui se répercute sur de nombreux produits alimentaires. Heureusement, le CCAS a pu compter sur des dons de légumes frais par des particuliers, des maraichers locaux ou bien encore par le service espaces verts de la commune.

Si le CCAS a assuré l'aide alimentaire, soutenu par l'association des Femmes Solidaires de Kernével avec l'achat de boîtes de conserves pour la banque alimentaire, Chemins de faire a ciblé ses actions sur la communication et le lien social.

- **Aides financières**

Le CCAS instruit les demandes d'aide sociale facultative sollicitées par l'organisme compétent pour l'action sociale, c'est-à-dire par une assistante sociale du Centre Départementale d'Action Sociale (CDAS). Après analyse des demandes, le CCAS apporte son concours financier au paiement de factures, l'aide est plafonnée à 150 €.

Le CCAS a fait le choix d'intégrer ce cheminement administratif en établissant un protocole (CA du 1er Février 2021, délibération n° 4 : Adoption du règlement des aides facultatives).
Les aides sociales facultatives délivrées par le CCAS comme nommées « aides d'urgence » sont donc complémentaires et subsidiaires aux dispositifs légaux, dès lors que ceux-ci sont épuisés.
Cette collaboration entre services permet de mieux répondre aux besoins des personnes en s'inscrivant dans une démarche **d'accompagnement globale**.

Le CCAS peut octroyer une aide en soutien au paiement de factures, le plus souvent de factures d'énergie et d'eau, des impayés de loyer, cantine et garderie. Des aides peuvent également être apportées pour le paiement de frais de garage, achat d'électroménager, loyer, hospitalisation, frais d'obsèques et de téléphone.

EVOLUTION DES AIDES SOCIALES FACULTATIVES				
	2021		2022	
TYPES D'AIDES	FAMILLES	MONTANT	FAMILLES	MONTANT
AIDES AUX FACTURES	2	300 €	7	865,51€
SECOURS	0	0 €	0	0 €
CARBURANT	1	30.00 €	3	90.00 €
TOTAL	**3**	**330 €**	**10**	**955,51 €**

A noter en 2022, un ajournement de décision par manque d'éléments de la situation.
Aucun secours d'urgence n'a été attribué en raison d'un changement de positionnement du trésor public, la création d'une régie d'avance est en étude pour 2023.

Grâce au renforcement des liens entre le CDAS et le CCAS, le département nous communique les chiffres des aides accordées sur la commune de Rosporden-Kernével. En outre, cette collaboration conventionnée permet de répondre efficacement aux demandes et avec équité.

Fonds Solidarité Logement décidé Année de décision : 2022		
Moyens de paiement	Virement bancaire	
	Nombre	Montant
Achat de caravane	1	2 000,00
Aide à l'installation	4	1 369,63
Dépôt de garantie	9	3 214,08
Dettes de loyer	5	2 115,07
Double loyer	1	150,00
Frais d'agence	1	330,00
Frais de déménagement	1	450,00
Impayés d'eau	10	1 924,48
Impayés de gaz	2	503,13
Impayés d'électricité	5	1 634,19
Loyer 1er mois	5	1 202,28
Somme :	**44**	**14 892,86**

Fonds Unique d'Aides décidé

Année de décision : 2022

Equipe Concarneau		Total nombre d'aides	Somme
Rosporden	Aide à l'accompagnement	19	5 001,66
Rosporden	Aide d'urgence	40	2 540,00
Rosporden	Aide ponctuelle	38	9 358,88
Somme :		**97**	**16 900,54**

Evolution des demandes de FUA sur les 3 dernières années :

Nombre de demandes		2020	2021	2022
Fonds Unique d'Aide	Accompagnement	11	12	19
	Ponctuelle	39	69	40
	Urgence	50	58	38
	Total :	**100**	**139**	**97**

- **Demandes de logement**

Le CCAS accompagne les personnes qui sollicitent un logement social : la responsable administrative du CCAS apporte une aide à la constitution du dossier. Le CCAS, informé de la disponibilité de logements par les bailleurs sociaux, propose des candidats lors des commissions d'attribution auxquelles participe le maire de Kernével et l'adjointe aux Solidarités de Rosporden. Les demandes concernent des personnes seules à la recherche de T1 ou T2, ou des familles recherchant des logements plus grand type T3/T4/T5 ou plus.

La décohabitation suite aux séparations des familles a un impact direct sur le nombre de demandes. Il est observé également un nombre croissant de mutations géographiques vers la Bretagne depuis la crise Covid, certainement lié aux confinements respectifs.

Les bailleurs sociaux présents sur la commune sont : Finistère Habitat, Armorique Habitat, OPAC, Espacil, HLM Les Foyers.

DEMANDES DE LOGEMENTS SOCIAUX A ROSPORDEN 1ER CHOIX				
2021	**TOTAL**	**T1/T2**	**T3**	**T4/T5**
TOUTES DEMANDES	48	14	24	10
2022	**TOTAL**	**T1/T2**	**T3**	**T4/T5**
TOUTES DEMANDES	176	74	50	52

ATTRIBUTION DE LOGEMENTS SOCIAUX A ROSPORDEN				
2021	**TOTAL**	**T1/T2**	**T3**	**T4/T5**
TOUTES DEMANDES	48	14	24	10
2022	**TOTAL**	**T1/T2**	**T3**	**T4/T5**
TOUTES DEMANDES	18	7	5	6

L'analyse de ces données nous conduit à constater que le nombre global annuel de demandes de logements demeure toujours élevé et plus important que celui des attributions. Pour Rosporden-Kernével, une demande est satisfaite pour 9,7 (176 demandes pour 18 attributions). Chiffre vertigineux mais qui reste stable à 2021 qui était de 194 demandes pour 20 attributions.

ACTION EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES

- **Plan Canicule (Rosporden-Kernével)**

Dans ce cadre et avec les recommandations de la préfecture sur les vagues de chaleur de l'été 2022, le CCAS a mis un dispositif de prévention en place et incite les personnes isolées, fragiles et susceptibles de souffrir des conséquences des évènements climatiques exceptionnels à s'inscrire dans un registre dédié. Cela concerne les personnes les plus fragiles qui ont besoin d'attention particulière en cas de fortes chaleur (personnes âgées, handicapées ou isolées). Les services d'aide à domicile sont contactés par le CCAS afin d'identifier au mieux les personnes à risque. Une information sur les précautions nécessaires a été diffusée auprès des travailleurs sociaux de la ville (CDAS, CLIC) En cas de déclenchement du "Plan Canicule" par la Préfecture, ces personnes bénéficient d'une intervention organisée à l'initiative du CCAS.

- **Plan Grand Froid (Rosporden-Kernével)**

Sur le même principe que le Plan Canicule, un registre est dédié pour recenser les personnes isolées et fragiles. Cela concerne les personnes de plus de 65 ans, résidant à domicile, sur la commune, celles de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et les personnes adultes handicapées.

- **Repas des aînés de Rosporden**

Le dimanche 2 octobre, le traditionnel repas des aînés a eu lieu au centre culturel, après deux années d'annulation en raison de la crise Covid. Les personnes de plus de 67 ans étaient conviées autour d'un repas gastronomique et animé. 125 personnes ont répondu à l'invitation du CCAS. Le doyen et la doyenne ont été mis à l'honneur.

- **Colis de noël (Rosporden-Kernével)**

Des colis de Noël ont été offerts aux personnes âgées de 75 ans n'ayant pas participé au repas des aînés. 432 ont été distribués pour Rosporden, et 290 pour Kernével et 56 pour les résidents des maisons de retraite.

Les produits commandés proviennent des commerces locaux : les personnes concernées ont été invitées à récupérer leur colis en mairie.

- **Distribution de colis de Noël et visite dans les EHPAD (Rosporden-Kernével)**

La covid était toujours omniprésente dans les établissements d'accueil pour personnes âgées en cette fin d'année et la plupart des goûters habituellement organisés en maison de retraite ont été

annulés. Marie-Madeleine LE BIHAN, Adjointe aux Solidarités de Rosporden, s'est chargée de déposer les 56 colis aux résidents des maisons de retraite originaires de Rosporden.

AIDE AUX FAMILLES

Jouets de Noël et bons d'achat (Rosporden-Kernével)

Comme chaque année, des jouets ont été offerts aux bénéficiaires de la Banque alimentaire de Rosporden et Kernével. Entre les dons des ramasses quotidiennes, les jouets offerts par des particuliers et l'association des "Femmes Solidaires", tous les enfants de moins de 11 ans ont reçus un jouet et des chocolats.

ACTIONS DE SOLIDARITE

Guerre en Ukraine et accueil de réfugiés

Le CCAS, avec l'appui de la municipalité a réagi rapidement à l'appel aux dons effectué dès le déclenchement de la guerre et l'arrivée des premiers réfugiés dans l'Union Européenne, en participant à l'opération menée conjointement par l'Association des Maires de France et la protection civile. Les membres du conseil municipal ont également votés l'octroi d'une aide financière de 3000€ au Fonds d'action extérieur des collectivités territoriales (FACECO) ; ce fonds permet aux collectivités territoriales d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde.

Le CCAS, en lien avec la préfecture, a également recensé les accueils possibles de réfugiés au sein de la commune.

Aide exceptionnelle pour les étudiants

Une aide exceptionnelle de 100€ a été proposée en 2021 pour les jeunes rospordinois et kernevellois âgés de moins de 25 ans, inscrits en études supérieures pour l'année universitaire et bénéficiaires d'une bourse ou échelon zéro. Cette aide semblait nécessaire avec l'impact économique lié à la crise sanitaire privant les étudiants d'emplois saisonniers ou occasionnels et de compléments de ressources non négligeables. La crise perdurant, les demandes d'aides ont été acceptées même hors délai.
Considérant que l'impact de la crise a toujours des conséquences économiques pour les étudiants, et que ces derniers sont victimes de la hausse du coût de la vie (alimentation et énergies), cette aide sur l'année universitaire 2022-2023 a été reconduite.

Le CCAS de Rosporden a instruit 53 demandes en 2022 dont 28 de Kernével.
49 aides ont été accordées, soit 4 900€ versés.
2 dossiers étaient incomplets et 2 autres ne répondaient pas aux critères demandés.

PARTIE C LA RESIDENCE KER LENN

La résidence "Ker Lenn" est un établissement pour personnes âgées dépendantes de plus de 60 ans, très bien implanté sur son territoire et reconnu pour son approche centrée sur l'humain et son dynamisme développé depuis 30 ans.

"Ker Lenn" a ouvert ses portes en octobre 1992, et accueille 67 personnes.

En 2012, la résidence s'est positionnée sur un autre projet, la création d'un accueil de jour attenant à l'EHPAD.

Dans le cadre de la négociation des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM), la résidence a obtenu pour l'évaluation Pathos (besoin en soin) = 245 points et l'évaluation GIR (dépendance) = 726 points.

Les objectifs posés pour 5 années sont les suivants :

Objectifs CPOM 2020/2024 :

- Objectif n°1 : Poursuivre l'amélioration de l'accompagnement des personnes atteintes de maladies neuro-évolutives
- Objectif n°2 : S'adapter à la complexification des soins pour un accompagnement adapté et suffisant jusqu'au bout de la vie
- Objectif n°3 : Développer et systématiser une démarche qualité au service des prestations apportées et du management
- Objectif n°4 : Améliorer la formalisation et le suivi du projet d'accompagnement
- Objectif n°5 : Moderniser et rendre plus fonctionnel et accessible le bâtiment
- Objectif n°6 : Sécuriser le circuit du médicament
- Objectif n°7 : Améliorer l'organisation et la continuité des soins
- Objectif n°8 : Permettre l'évolution de la compétence en interne pour favoriser le bien-être

L'année 2022 a été une année compliquée pour la résidence Ker Lenn essentiellement liée aux difficultés de recrutement de personnels infirmiers en remplacements de congés maternité des titulaires.

Pour pallier, l'EHPAD a eu recours à l'intérim. Néanmoins, une vigilance particulière de la direction a été nécessaire sur l'accompagnement des résidents. Le suivi infirmier était plus précaire du fait de l'instabilité des professionnels. Malgré cela, l'EHPAD a réussi à maintenir une qualité d'accompagnement.

Le cout de l'intérim étant exorbitant, le budget prévu pour les infirmiers diplômés d'Etat (IDE) a été largement dépassé.

Par ailleurs le budget a été également dépassé sur les comptes énergies. Le contrat pour le gaz se terminait le 30 septembre 2022, afin d'éviter de supporter un coût trop important, l'EHPAD a préféré recourir à un contrat PEG (Plan d'Epargne de Groupe) plutôt qu'un contrat classique.

Concernant l'activité générale elle reste stable sur l'année mais un peu moins importante qu'en 2021.

D'autre part les produits ont légèrement augmenté sur la tarification mais diminué sur les produits relatifs à l'exploitation en raison d'un nombre moins important de remboursement d'Indemnité journaliers.

1.1 L'ACTIVITE EN HEBERGEMENT PERMANENT

En 2022, 65 personnes ont séjourné à Ker Lenn de façon permanente sur 356 jours.

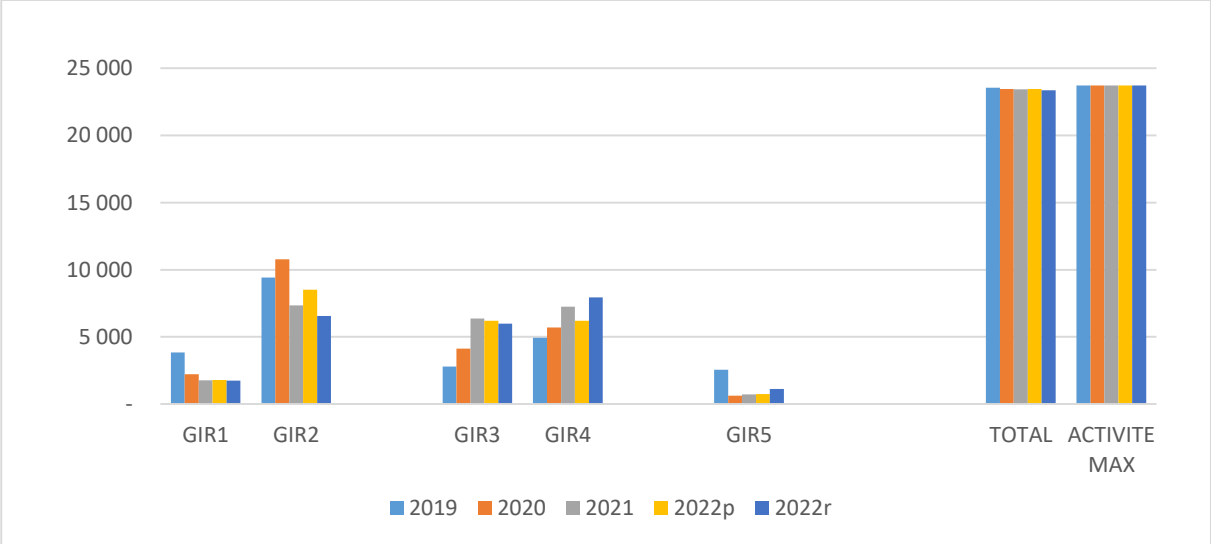

1.2 HEBERGEMENT TEMPORAIRE

En 2022, 2 personnes ont séjourné à Ker Lenn de façon temporaire sur 356 jours.

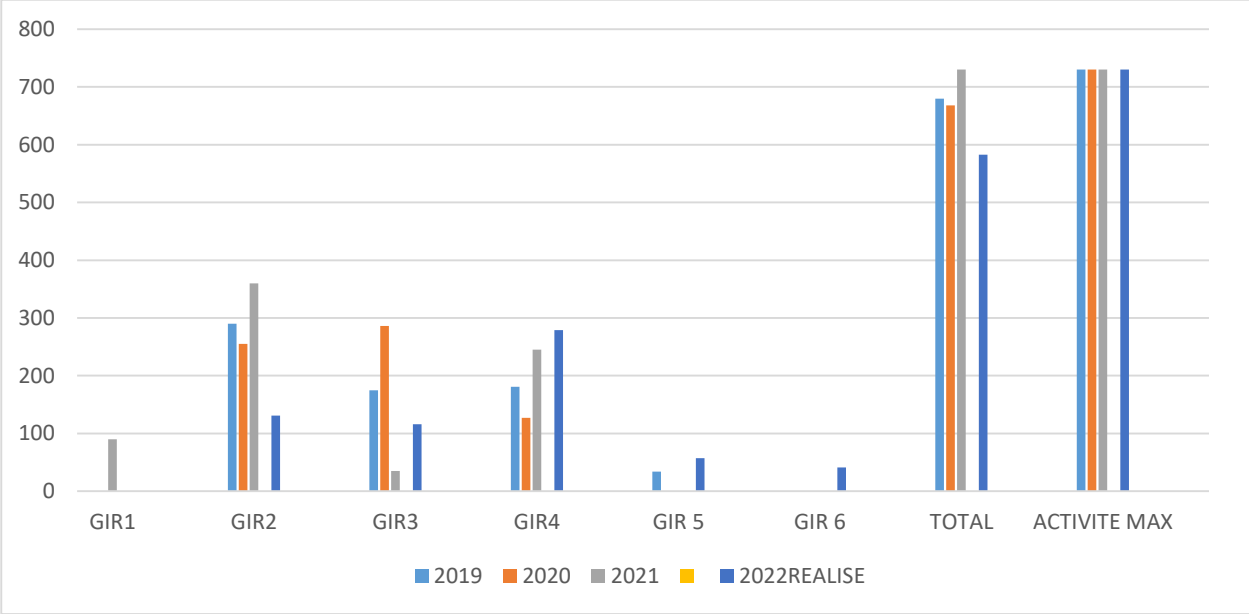

En raison de la prévision des travaux de réhabilitation de l'EHPAD, les réservations des chambres ont été diminuées entraînant une baisse de l'activité sur 2022.

<u>Hébergement temporaire secteur ouvert</u>

En 2022, 9 personnes différentes ont été accueillies dans l'hébergement temporaire secteur ouvert. Avec des séjours de 22 jours pour 3 personnes, 27jours ,31jours ,43 jours,46 jours,57 journées et 75 jours.

La provenance des personnes accueillies : Rosporden 1, Tourc'h 2, Elliant 1, St Yvi 1, Trégunc 1, Concarneau 1, Bannalec 1, Fouesnant 1, La Foret Fouesnant 1

L'accueil se met en place de manière générale afin de permettre un répit pour l'aidant et dans l'attente d'une place définitive en Résidence.

<u>Hébergement temporaire unité de vie protégées</u>.

7 personnes différentes ont été accueillies à l'unité de vie protégée.

Pour les 7 personnes le plus court séjour est de 19 jours, ensuite 21, 30, 34, 47, 72 et 76 jours.

La provenance des personnes accueillies : Rosporden 1, Trégunc 1, Névez 2, Fouesnant 2, La Foret Fouesnant 1,

L'ensemble des personnes hébergées en « temporaire » sont également accompagnées à l'accueil de jour. Le motif de cet hébergement est le « répit », dans l'attente d'une place définitive en EHPAD.

Un écart important avec le prévisionnel est à noter en raison des travaux de réhabilitation de l'EHPAD qui étaient susceptibles de commencer en 2022.

1.3 L'ACCUEIL DE JOUR

En 2022, l'accueil de jour a accompagné 36 personnes différentes, 12 hommes et 24 femmes. Pour un total de 2131 journées 1732 pour les femmes et 399 pour les hommes

L'accueil de jour a une capacité d'accueil de 10 places sur 250 jours

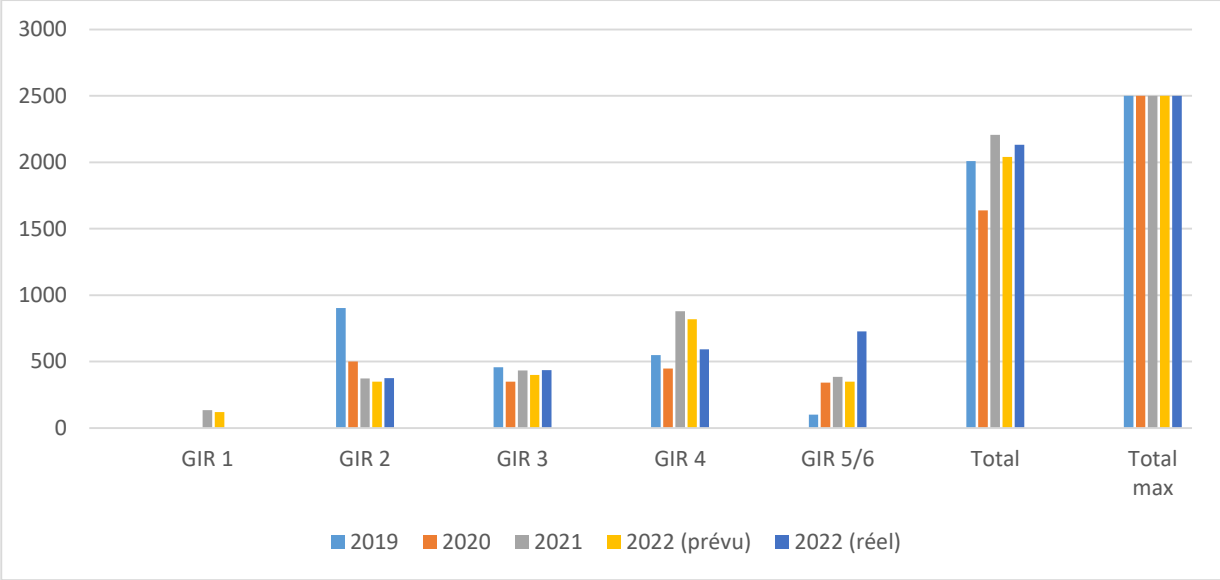

GIR	1	2	3	4	5	6	?	Total
Femmes	0	255	374	492	486	124	1	1732
Hommes	0	120	62	101	51	65		399
Total	0	375	436	593	537	169	1	2131

Les personnes accueillies à l'accueil de jour viennent d'un territoire très étendu, les personnes viennent de Rosporden, Kernevel, Fouesnant, La Foret Fouesnant, Trégunc, Concarneau, Saint Yvi, Elliant, Scaër, Bannalec, Tourc'h, Coray.

Le motif principal de demande d'accompagnement est le « répit » de l'aidant.

Il est très difficile de prévoir la fréquentation d'une année sur l'autre, cet accueil est précaire, les personnes accueillies sont fragiles, ainsi que leurs aidants. En cas d'hospitalisation de la personne elle-même ou de son conjoint, l'accompagnement s'arrête pour une prise en charge en résidence.

Pour maintenir un taux de fréquentation il est indispensable de bien étudier les demandes reçues afin de proposer ce service à des personnes qui ignorent son existence. Des rendez-vous de préadmission sont organisés toutes les semaines avec parfois jusqu'à 4 entretiens hebdomadaires. C'est un travail très conséquent mais indispensable à la bonne gestion du service.

1.4 LE PASA – 14 PLACES/305 JOURS

Le PASA, Pôle d'Activités et de Soins Adaptés pour résidents atteints de la maladie d'Alzheimer ou démences apparentées et présentant des troubles du comportement modéré.

L'activité au PASA est très importante, ce service est indispensable pour le bon accompagnement des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

1.5 UNITE DE VIE PROTEGEE – 11 PLACES/356 JOURS

L'unité de vie protégée accueille les personnes atteintes d'une maladie neurodégénérative., également appelé « Le Cantou ».

Peu de mouvement dans cette unité en 2022, expliqué par l'augmentation de la dépendance dans le secteur ouvert qui ne permettait pas d'effectuer des changements de chambre. Aucun décès n'est apparu dans ce service en 2022.

1.6 LES SOINS

Dans le cadre de la négociation des Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM), l'évaluation Pathos a été réalisée en avril 2019 et l'évaluation GIR en mai 2019. (Pathos = 245 / GIR = 726)

(PATHOS : outil élaboré pour évaluer les niveaux de soins nécessaires des personnes âgées accueillies en établissement.)

(GIR : Groupe Iso-Ressources correspond au niveau de perte d'autonomie d'une personne âgée.)

Le contrat CPOM a été signé au 1er janvier 2020 suite à la visite fructueuse et valorisante pour l'établissement, de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et du Département en novembre 2019.

2022 est une année sans médecin coordonnateur, cependant l'ancien médecin coordonnateur est venu en renfort pour la vaccination contre la COVID.

Pathologies et événements

L'année 2022 a été marquée par une épidémie COVID en février ou la moitié des résidents étaient contaminés sans symptômes ce qui a entrainé une prolifération rapide du virus, l'épidémie aura duré 3 semaines.

1) **Pathologies rencontrées :**

Vaccinations : la plupart des résidents ont été vacciné contre le COVID et la grippe saisonnière. Les membres du personnel ont été vacciné selon leurs souhaits

Le recours à l'oxygénothérapie est fréquent.

52 personnes accueillies au sein de l'EHPAD Kerlenn ont une maladie de type Alzheimer diagnostiquée ou une démence apparentée et présentent des troubles psycho-comportementaux modérés à sévères. Les approches non médicamenteuses des troubles du comportement sont privilégiées, la réévaluation des traitements psychotropes est régulière.

L'accompagnement des moments d'agitation, des angoisses profondes, de l'opposition, des gestes agressifs éventuels et des troubles de la sexualité demandent aux soignants un savoir-faire et un savoir-être spécifiques. La prise en charge de ces troubles est particulièrement épuisante en termes d'énergie psychique. Les réunions d'équipe hebdomadaires avec le médecin coordonnateur, l'infirmière de coordination (IDEC), la psychologue et l'ergothérapeute permettent de parler de ces situations et de proposer des actions appropriées.

Pour ce qui est des sorties à l'insu des équipes, elles restent une source d'inquiétude importante. La limite entre liberté d'aller et venir et sécurité est examinée chaque fois que nécessaire. Les montres de géolocalisation acquises en 2018 apportent une aide, les organisations et horaires du PASA et de l'animation ont été modifiées aussi.

Les chutes des résidents font l'objet d'une déclaration sur le logiciel informatique, elles sont signalées au médecin traitant s'il existe une lésion et en cas de répétition. Le nombre de chutes est en diminution en 2022.

2) Moyens médicaux et paramédicaux de la résidence Ker lenn :

Personnels soignants de l'EHPAD, du PASA et de l'accueil de jour

- Médecin coordonnateur : 0,25 ETP
- IDE coordinatrice : 1 ETP
- IDE : 5.1 ETP

  Présence infirmière du lundi au dimanche de 7 heures à 21 heures. Pas d'IDE la nuit ce qui conduit les soignantes de nuit à appeler le 15 si le problème médical est sérieux avec l'élaboration d'une fiche « Samu pallia » pour anticiper certaines difficultés, cette fiche est transmise au 15. En 2022, 32 appels au 15 ont été passé la nuit pour 24 résidents différents. Sur ces 32 appels, 5 n'ont pas abouti à une hospitalisation, ce qui atteste de la pertinence des sollicitations. Les autres appels concernaient des conseils sur des ajustements de traitements.
- Ergothérapeute : 1 ETP
- Psychologue : 0,50 ETP dont 0.1 pour accueil de jour et prise en charge de la qualité en plus.
- Aide Médico–Psychologique (AMP) – Aide-Soignant (AS) : 18 ETP EHPAD, + 1.8 ETP à l'accueil de jour ; 4 AS la nuit dont une dans l'unité de vie protégée.
- Assistante de soins en gérontologie (ASG) : 1 ASG à l'accueil de jour et 1 ASG au PASA
- Vacations Art-Thérapeute 4h/semaine
- Diététicienne 2 vacations par mois

Intervenants extérieurs :

- Médecins traitants intervenant dans l'EHPAD : 11 en moyenne pour une visite mensuelle par résident et les visites d'urgence avec des interventions régulières d'internes en stage et de

remplaçants. Ils sont contactés par les infirmières en cas de besoin et par le médecin-coordonnateur lors de problématique soulevée en équipe pluridisciplinaire et lors d'une nouvelle admission

- Kinésithérapeutes libéraux : 5 intervenants sur prescription médicale et au choix du résident.
- Orthophoniste à la demande du médecin traitant
- Podologues : 2 podologues interviennent en fonction des besoins des personnes.
- Dentistes : interventions à la résidence si le déplacement n'est pas envisageable. Sinon au cabinet de proximité qui est accessible aux handicapés. Partenariat avec le Bucco bus de la fondation Ildys qui passe à la résidence une semaine par an.
- IDE libérale en cas de besoin urgent et dans le cadre de l'Hospitalisation à Domicile (HAD).
- Partenariat avec l'équipe mobile de gériatrie de l'hôpital de Quimper.
- Partenariat avec l'équipe mobile de psychiatrie de l'hôpital Gourmelen de Quimper.
- Partenariat avec le médecin de rééducation du Pôle de réadaptation de Cornouaille, du service des Soins de Suite et de Réadaptation (SSR) neurologique de Quimper ;

1.7 LA VIE SOCIALE

Les partenariats

Des échanges ont eu lieu :

-Avec l'association CESA (Cornouaille enfance solidarité Afrique) : mise à disposition d'un vélo triporteur, permettant aux personnes à mobilité réduite de se balader dans la commune.

-Avec le collège Pensivy : échange avec une enseignante en anglais et avec la chorale du collège. Les résidents sont allés chanter au collège.

- Avec l'école maternelle Ernest Renan : échange à l'occasion de Pâques et bien d'autres comme des chants.

-Avec la médiathèque de Rosporden : des lectures sont proposées par la bibliothécaire

-Avec la résidence Ty An Dud Coz : des rencontres sont proposées entre les résidents des deux établissements. Ils se retrouvent lors des lectures de la bibliothécaire.

Tous ces échanges permettent aux résidents de rencontrer des personnes connues et de lier des relations avec d'autres personnes ayant pour la plupart les mêmes attaches et origines.

Les sorties

Les résidents ont bénéficié de sorties dans une ferme à Kernével appartenant à un résident de l'EHPAD. Ils ont également fait des sorties à la campagne pour voir les animaux. Ils ont visité la ferme pédagogique d'Elliant et le domaine de Parial à Névez.

Les résidents se sont baladés au bord de la mer, aux étangs de Rosporden et aux jardins partagés, lieux où ils rencontrent les adhérents du centre social de Rosporden « chemins de Faire ».

Les résidents ont visité des chapelles comme celle de Cadol et celle de Locmaria à Saint-Yvi.

En décembre, des sorties aux marchés de Noël ont été organisées sur les villes de Concarneau et Névez.

Toutes les sorties sont importantes pour garder un lien avec l'extérieur. Elles offrent des opportunités d'échanges et de communication et elles permettent de rompre l'ennui et de se changer les idées.

Les fêtes

En janvier : cérémonie des Vœux de La Directrice suivie du partage de la galette des Rois, un moment important pour les résidents qui marque le début de l'année et auquel les résidents sont très attachés.

Pour le mardi gras : le repas crêpes a été organisé en présence des bénévoles, l'occasion de se retrouver autour d'un repas convivial et festif.

Le goûter des familles a pu se tenir en juin ainsi que le traditionnel barbecue du mois de juillet.

En octobre, c'est la kermesse de l'EHPAD, cet événement permet de réunir des fonds pour les activités de l'année suivante.

Un spectacle de Noël est offert aux résidents en décembre, moment festif où les résidents partagent la bûche de Noël et reçoivent leurs cadeaux.

Les spectacles et repas à thèmes

Plusieurs artistes sont venus chanter dans l'année, offrant un spectacle musical quasiment tous les mois : Anthony Petit est venu chanter avec sa guitare, Guy Pendu avec son harmonica, le Trio Mademos et Melody Bonheur. Le duo de chanteurs « Matin d'Printemps » est également revenu cette année. Ces spectacles et évènements réveillent les bons souvenirs à travers les chansons et musiques.

Tout au long de l'année, ont lieu des goûters et repas à thèmes : moules-frites, Kig Ar Farz, raclette, goûter campagnard, pain perdu… Un Goûter des anniversaires se tient chaque dernier jeudi du mois.

Des repas thérapeutiques sont régulièrement organisés avec le PASA, pôle d'activités et de soins adaptés. Ces repas permettent aux résidents, par petits groupes de préparer et de partager un repas dans la convivialité dans un lieu qui change leurs habitudes.

Les résidents bénéficient d'ateliers relaxation avec l'association Equilibre de Rosporden et ont fait de la médiation animale.

Toutes ces activités viennent se rajouter aux activités habituelles (ateliers cuisine, chants, lectures, balades, jeux de société, ateliers mémoire, ateliers créatifs, gymnastique douce …) et aux activités

encadrées par les bénévoles. Ces dernières ont lieu le mercredi pour le loto et le vendredi pour les chants et les galettes en alternance.

1.8 LA FORMATION

2022 marque la reprise des formations des professionnels après l'arrêt lié à la crise de la Covid-19.

Les formations obligatoires :

-Formation du Système de Sécurité Incendie (SSI): 40 personnes

-Formation Sauveteur Secouriste du Travail (SST) : 36 personnes

Les formations de renforcement des compétences professionnelles :

- Aides-soignants : 2 personnes,3 jours/pers
- Agent (compétence Aide-soignante) : 4 personnes, 70h/pers
- Hygiène et précautions standard : 14 personnes, 1h30/pers
- Chaise Raizer : 13 personnes, 1h/pers
- Incontinence : 14 personnes, 2h30/pers
- Excel/Word 1personne :2jr /pers

Les formations dispensées par le Centre Nationale de la Fonction Publique Territoriale :

- PRAP (prévention des risques liés à l'activité physique) : 2 personnes, 4sem/pers
- Touché relationnel :2personnes
- Soin esthétique : 2 personnes
- Bientraitance 7 personnes
- Formation bucco-dentaire 2 personnes

Les Groupes de travail :

- Commission « Menus » : 4 personnes
- Incendie en interne : 5 personnes, 1h30/pers
- Formation hygiène des locaux : 6 personnes, 1h/pers

1.9 LES INSTANCES

Le conseil d'administration du CCAS s'est réuni 5 fois dans l'année.

Le CVS (conseil de vie social) s'est réuni 3 fois.

Le CT /CHSCT (comité technique et comité d'hygiène et de sécurité) se sont réunis 2 fois

Le CODIR (comité de direction) s'est réuni 3 fois par mois

Le Copil (comité de pilotage de la démarche qualité) s'est réuni 1 fois

Les réunions avec l'ensemble du personnel ont lieu une fois par trimestre

Les « staffs » (réunion d'amélioration de l'accompagnement des résidents) ont lieu deux fois par semaine le mardi pour l'unité de vie protégée et le jeudi pour le secteur ouvert

Les réunions PASA ont eu lieu 1 fois par mois

Les réunions accueil de jour avec la psychologue ont lieu tous les 15 jours.

1.10 PROJETS REALISES EN 2022

- Le partenariat avec l'hôpital de Quimper pour des vacations d'infirmière hygiéniste (Mme Dore Mylène)
- La mise en place de séance de bien-être et de « Do In » pour le personnel avec Mme Céline Hamel
- L'investissement dans du matériel de confort pour les résidents
- L'investissement dans du nouveau matériel pour les professionnels
- L'achat de mobilier pour les chambres
- Le partenariat avec la fondation Ildys pour faire venir un bus buccodentaire sur le parking de la résidence
- La reprise du circuit du médicament
- L'accès à l'apprentissage pour 2 agents

1.11 LE BUDGET 2022

Résultats comptables :

Avec l'évolution des charges, des produits et des résultats sur les 3 derniers exercices en distinguant les sections Hébergement, dépendance et Soin.

Dépenses	2020	2021	2022	Évolution 2020/2021	Évolution 2021/2022
				Montant	Montant
Hébergement	1 355 781.20€	1 414 700.21€	1 483 541.23€	58 919.01€	68 841.02€
Dépendance	487 349.37€	484 816.48€	472 822.25€	2 532.89€	11 994.23€
Soin	1 279 160.81€	1 500 046.43€	1 556 080.91€	220 885.62€	56 034.48€
Total	3 122291.38€	3 399 563.12	3 512 444.39€	277 271.74€	112 881.27€

Recettes	2020	2021	2022	Évolution 2020/2021	Évolution 2021/2022
				Montant	Montant
Hébergement	1 397 841.53	1 473 365.93€	1 480 083.71€	75 524.4€	6 717.78€
Dépendance	493 287.20€	472 374.29€	468 214.38€	-20 912.91€	-4 159.91€
Soin	1 320 942.55€	1 485 867.25€	1 548 665.64€	164 924.7€	62 798.39€
Total	3 212 071.28€	3 431 607.47€	3 496 963.73€	219 536.19€	65 356.26€

Résultat comptable	2020	2021	2022	Évolution 2020/2021	Évolution 2021/2022
				Montant	Montant
Hébergement	42 060.33€	58 665.72€	- 3 457.52€	16 605.39€	62 123.24€
Dépendance	5 937.83€	-12 442.19€	- 4 607.87€	18 380.02€	7 834.32€
Soin	41 781.74€	-14 179.18€	-7 415.27€	55 960.92€	6 763.91€
Total	89 779.90€	32 044.35€	-15 480.66€		

A noter, une dégradation des résultats liée à une augmentation plus importante des dépenses que des recettes. En 2021, la résidence Ker Lenn a dû assumer une partie du Complément de Traitement Indiciaire non comptabilisé dans la dotation obtenue. De même, en 2022 l'établissement a subi les effets de l'inflation et fait face aux difficultés de recrutement, obligeant le recours à l'intérim, impact conséquent sur le budget.

<u>Analyse par groupe de dépenses :</u>

DEPENSES	2020	2021	2022	EPRD 2022	ERRD2022	Évolution 2022/2021	Évolution 2022 ERRD EPRD
Groupe1	418 880,81€	390 801,52€	450 571.90 €	435 110€	450 571.90 €	59 770,38€	15 461,9€
Analyse GRP1	Augmentation liée au prix de l'énergie						
Groupe2	2 354 844,12€	2 649 397,42€	2 681 543.28 €	2450005,5€	2 681543.28 €	32145,86€	231537,78€
Analyse GRP2	Cette augmentation est en partie liée à l'intervention d'intérimaires Infirmiers sur la quasi-totalité de l'année. Budget intérim de 125 000€.Augmentation liée aux modifications des grilles indiciaires						
	A noter que 34 000 € ne sont pas inscrits en dépenses de charges sociales en 2022 par manque de budget au groupe 2. en décembre, elles seront honorées en 2023						
Groupe3	348566,45€	359364,18€	380 329.21 €	385300€	380 329.21 €	20965,03€	-4970,79€
Analyse GRP3	Peu de différence entre le prévisionnel et le réalisé						

Principaux postes de dépenses	2020	2021	2022	EPRD 2022	ERRD2022	Évolution 2022/2021	Évolution 2022 ERRD EPRD
ENERGIES	51 163,79€	57 233,94€	75 005,5€	56 000€	75 005,5€	17 771,56€	19 005,5€
Analyse	Forte augmentation du gaz et contrat renouvelé en octobre 2022						
PROD ENTRETIEN ET FOURNITURE HOTELIERES	30 722,5€	32 172,46€	23 376,86€	28 500€	23 376,86€	8 795,6€	5 123,14€
Analyse	2020 et 2021 augmentations des dépenses liée à la crise COVID prévisions 2022 augmentées en cas de besoin						
REMUNERATION	1 681 120,81€	1 859 166,64€	1 837 332,37€	1 786 275€	1 837 332,37€	-21 834,27€	51 057,37€
INTERIM	7 066,19€	6 391,2€	129 632,83€	5 000€	129 632,83€	123 241,63€	124 632,83€
Analyse	Écart important entre 2022 et 2021 lié à l'intérim infirmière qui était indispensable pour maintenir une qualité						

Analyse par groupes de Produits :

- GROUPE 1

RECETTES	2020	2021	2022	EPRD 2022	ERRD2022	Évolution 2022/2021	Évolution 2022 ERRD EPRD
HEBERGEMENT	1 319 693.16€	1 396 987.38e	1 418 111.48€	1 357 040€	1 480 083,71€	21 124.10€	61 071.48€
Analyse	En 2022 il y a eu une baisse d'activité à l'ADJ et HT compensée par le prix de journée plus élevé						
DEPENDANCE	475 375.04€	453 965.52€	451 985.16€	457 986.57€	468 214,38€	1 980.36€	10 227.81€
Analyse	Dotation stable						
SOIN	1 283 658.94€	1 446 976.06€	1 518 001.62€	1 393 372€	1 518 001.62€	71 025.56€	124 629.62€
Analyse	Augmentation de la dotation soin jusqu'au plafond avec obtention de CNR à hauteur de plus de 60000€						

- GROUPES 2 ET 3

RECETTES ATTENUATIVES	2020	2021	2022	EPRD 2022	ERRD2022	Évolution 2022/2021	Évolution 2022 ERRD EPRD
	133 344,14€	133 678,51€	108 865,47€	18 500€	108 865,47€	-24 813,04€	90 365,47€
Analyse	Les recettes atténuatives sont principalement constituées d'indemnités journalières ce qui explique l'écart important entre EPRD et ERRD. Nous remarquons cependant une baisse des IJ en lien avec une baisse des arrêts de travail.						

Affectation des résultats :

	N° de compte	Compte	EHPAD 290020601	Total
Résultat comptable de l'exercice = classe 6 - classe 7	**12**	Excédent		0,00 €
		Déficit (sans signe "-")	15 480,66 €	15 480,66 €
Reports à nouveau des exercices antérieurs [1]				
Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs	**110**	Report à nouveau (solde créditeur)	82 650,98 €	82 650,98 €
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")		0,00 €
A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)	**(Résultat administratif)**		**67 170,32 €**	**67 170,32 €**
Affectation du résultat administratif				
Affectations en report à nouveau	**110**	Report à nouveau (solde créditeur)	35 000,00 €	35 000,00 €
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")		0,00 €
Affectation en réserves	**10682**	Réserves affectées à l'investissement	2 170,32 €	2 170,32 €
	10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)		0,00 €
	10686 [2]	Réserves de compensation des déficits	30 000,00 €	30 000,00 €
	10687	Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement		0,00 €
		Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement (montant précédé du signe "-")		0,00 €
B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)	-	-	**67 170,32 €**	**67 170,32 €**

Le résultat de l'année 2022 est déficitaire de – 15 480.66€.

Le report à nouveau est de 82 650.98€, il faut ajouter le montant du déficit pour affecter la somme au résultat, ce qui fait une somme de 67 170.32 € à affecter.

35 000 € ont été inscrits au compte 110 en report à nouveau excédentaire pour compenser les 34 844.72 € de charges sociales de décembre 2022, non payées en 2022 et débitées sur le budget 2023.

2 170.32€ seront affectés en réserve à l'investissement et 30 000€ en réserve de compensation des déficits.

Analyse financière :

- APPRECIATION DES GRANDS EQUILIBRES

	Fonds de roulement net global	Besoin en fonds de roulement (BFR)	Trésorerie
2022	**308 200,71 €**	**2 255,58 €**	**305 945,13 €**

	Année entrée de CPOM 2020	2021	2022	Evolution N entrée de CPOM en %
FRNG (fonds de roulement net global)	274 394,32 €	**282 244,32 €**	**308 200,71 €**	12,32%
BFR (besoin en fond de roulement)	0€	**24 029,64 €**	**2 255,58 €**	
Trésorerie	317 880,07 €	**258 214,68 €**	**305 945,13 €**	-3,75%
Trésorerie en jours d'exploitation	38,8	29,2	33,33	

- ANALYSE DETAILLEE DES 4 MASSES

FRI :

TOTAL FINANCEMENT STABLE	2020	2021	2022	Évolution en pourcentage 2022/2020
Apports, dotations, réserves et fonds propres	145 934,64 €	150 327,24 €	167 133,51 €	14,50%
Excédents affectés à l'investissement	123 875,76 €	163 875,76 €	163 875,76 €	32,30%
Subventions d'investissement			19 019,00 €	
Provisions pour renouvellement des immobilisations	18 724,32 €	16 643,84 €	14 563,36 €	-22,22%
Provisions réglementées des plus-values nettes d'actif				
Emprunts et dettes assimilées (à plus d'un an à l'origine)				
Dépôts et cautionnements reçus	41 609,99 €	42 067,34 €	41 152,64 €	1%
Amortissements des immobilisations corporelles	392 508,52 €	432 808,23 €	478 705,45 €	22%
Amortissement des immobilisations incorporelles	*27 779,84 €*	30 421,28 €	33 915,44 €	22%
Dépenses refusées par l'autorité de tarification (2) (5)				
Dépréciation des immobilisations				
Autres (6)				
Compte de liaison investissement (2) (7)				

TOTAL EMPLOI STABLE				
Immobilisations incorporelles brutes	37 153,28 €	41 416,88 €	41 416,88 €	11,47%
Immobilisations corporelles brutes	651 497,28 €	717 138,65 €	757 923,07 €	16,33%
Autres				
Compte de liaison investissement (2)				
FRI	61782.51€	77588.16€	119025.21€	92.65%

L'évolution des apports sur les trois dernières années est en évolution constante, nécessité de renouveler le matériel. En 2020, 40 000 € ont été affectés à l'investissement, pour pallier aux besoins imprévus, le fonds d'investissement a besoin d'être augmenté. Par exemple, l'EHPAD a investi dans des lits, des rails de transfert, du mobilier …

Le niveau de l'endettement

L'EHPAD étant locataire, il n'y a pas d'emprunts. De ce fait, le taux de vétusté n'est pas fiable.

Le FRI est à 119 025.21€, il a presque doublé depuis 2 ans du fait des investissements.

FRE : Tableau reprenant les réserves (couverture du BFR, compensation des déficits, RAN)

Financement stable d'exploitation	2020	2021	2022	Évolution en pourcentage 2022/2020
Réserves et provisions affectées à la couverture du BFR				
Réserves de compensation des déficits	78 866,28 €	102 005,18 €	122 005,18 €	54,70%
Résultat excédentaire (3)	89 779,90 €	32 044,35 €	-15 480,66 €	-117,24%
Report à nouveau excédentaire en attente d'affectation (3)	43 965,63 €	70 606,63 €	82 650,98 €	87,99%
Provisions pour risques et charges				
Fonds dédiés à l'exploitation (2)				
Dépréciation des stocks, créances et éléments financiers				
Autres				
Compte de liaison trésorerie (stable) (2)				
FRE	**212 611,81 €**	**204 656,16 €**	**189 175,50 €**	

RAN en attente d'affectation, ce montant est important mais a été affecté pour pallier aux difficultés possibles, à savoir qu'en 2021 l'actualité évoquait déjà la hausse des énergies, l'augmentation des grilles indiciaires.

FRNG est en évolution constante, la CAF couvre les emprunts

Le FRE est en diminution du fait du déficit constaté en 2022 (inflation et recrutement plus cher)

BFR ou EFE (tableau sur 3 ans) :

BFR	2020	2021	2022
Besoin en fonds de roulement (VI-V)	**0,00 €**	**24 029,64 €**	**2 255,58 €**

EFE	2020	2021	2022
Excèdent de financement d'exploitation	43 485,75 €	0,00 €	0,00 €

Le besoin en fonds de roulement à diminuer entre 2021 et 2022, la prudence est de mise.

Trésorerie : la trésorerie a baissé en 2021 du fait d'un FRI (fonds de roulement d'investissement) diminué mais remonte en 2022. Les 33.33 jours d'exploitation ne sont pas encore suffisants pour augmenter la trésorerie en raison de l'inflation et des difficultés liées aux recrutements. Une attention particulière est portée aux dépenses chaque année et dans la mesure du possible. En effet, il faut allier la maitrise du budget avec la qualité d'accompagnement et les dotations qui sont données à partir d'évaluations à un temps donné qui sont susceptibles d'évoluer.

1.12 PROJETS POUR L'ANNEE 2023

- Réhabilitation de la résidence
- Installation de rails dans le reste des chambres secteur ouvert qui ne sont pas équipées.
- Rénovation de l'unité de vie sécurisée.
- Travail sur le circuit du médicament avec le nouveau médecin coordonnateur
- Travail sur la fin de vie.
- Préparation de l'évaluation de la Haute Autorité de Santé par un cabinet extérieur
- Préparation des évaluations (GMP, gir moyen pondéré et PMP, pathos moyen pondéré) en vue de la signature du 2eme CPOM en 2024

PARTIE D CCAS DE KERNÉVEL

CHAPITRE 1 LE COMITE D'ADMINISTRATION

Le CCAS est administré par un Comité d'administration dont la composition est la suivante :

Jacques RANNOU, Maire délégué de Kernével, Président et membre de droit

3 Conseillers municipaux :

-Marie-Madeleine LE BIHAN (élue par le CA du CCAS de Rosporden)

-Djelloul BENHENNI (élu par le CA du CCAS de Rosporden)

-Anita RICHARD (élue par le conseil municipal)

3 membres nommés par le Maire,

-Sylviane GORRET (Centre Social Chemins de Faire)

-Laurence RANNOU (Secours Populaire Français)

-Jacques POUPON (Fédération des Œuvres Laïques)

La population de Kernével étant inférieure à 3500 habitants, le CCAS n'est pas tenu de présenter un rapport d'orientation budgétaire ni de réaliser un débat d'orientation budgétaire.

CHAPITRE 2 LE PERSONNEL

Isabelle LE HUR, agent d'accueil à la Mairie de Kernével assure la gestion du CCAS et de ses activités.

CHAPITRE 3 LE BUDGET DU CCAS

LE BUDGET DU CCAS 2022				
	BP DÉPENSES 2023	BP RECETTES 2023	CA DÉPENSES 2022	CA RECETTES 2022
FONCTIONNEMENT	14 426,21	14 426,21	10 352,29	8 860,00
INVESTISSEMENT				

CHAPITRE 4 LE RAPPORT D'ACTIVITE 2022

4.1 LES MISSIONS OBLIGATOIRES

-Participation à l'instruction des dossiers d'aide sociale

- 0 dossiers ont été transmis au Conseil Départemental.

- 0 Demandes de renouvellement d'aide à l'hébergement de personnes âgées

- 0 demande d'aide à domicile

- 0 dossiers d'obligation alimentaire ont été transmis à d'autres CCAS.

- 0 demande de domiciliation en cours

3 Dossiers d'aides sociales ont été traités par le CCAS de Rosporden par inadvertance.

4.2 LES MISSIONS FACULTATIVES

DANS LE DOMAINE DE L'INSERTION SOCIALE

Banque Alimentaire (BA)

Cette année, la mairie de Kernével étant en travaux, les colis de Kernével sont préparés par le CCAS de Rosporden. L'équipe de livreurs du CCAS de ROSPORDEN récupère les colis à Rosporden et les apportent à Kernével. La distribution est assurée par un agent communal le vendredi matin de 9 à 11h30. Le nombre de familles, de bénéficiaires et de passages ainsi que le tonnage de denrées distribuées sont communiqués au CCAS de ROSPORDEN qui intègre ces données aux siennes pour les communiquer à la BA29

Collecte de la banque alimentaire

Les bénévoles de KERNEVEL répondent à la sollicitation du CCAS de Rosporden pour participer à la collecte alimentaire nationale.

Ateliers

Les bénéficiaires de la Banque Alimentaire de KERNEVEL peuvent participer aux ateliers organisés par le CCAS de ROSPORDEN.

Aides financières

7 demandes d'aide financière ont été sollicitées pour un montant global de 1 618,70€
(baisse importante des demandes d'aides en 2022, dûe en partie aux nouvelles aides accordées par le CDAS)

L'association "Femmes solidaires" a également attribué des aides financières à hauteur de 498,98€.

Demandes de logement

Les demandes de logement se font dans la majorité des cas via internet sur la plateforme dédiée "demandedelogement29", 2 dossiers papier ont été faits à Kernével.

La gestion des demandes de logement et les attributions sont prises en charge par le CCAS de Rosporden. Les bailleurs sociaux présents à KERNEVEL sont l'OPAC et Finistère Habitat.

ACTION EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES

Plan canicule et grand froid

Le registre des personnes âgées isolées, susceptibles de souffrir d'incidents météorologiques graves (canicule et périodes de grand froid) est tenu par le CCAS de Rosporden, 1 exemplaire est également disponible au CCAS de Kernével.

Repas des aînés

Annulé depuis 2 ans en raison de la crise sanitaire, le Repas des Aîné(e.s) a pu être organisé cette année. 80 personnes ont répondu à l'invitation.

Distribution de colis

Cette année les colis étaient à retirer en Mairie de Kernével, 280 colis ont été distribués sur les 290 commandés (les 10 colis non réclamés ont été distribués à la Banque Alimentaire).

Visite aux maisons de retraite

18 colis de Noël ont été déposés dans les maisons de retraite.

AIDE APPORTEES SPECIFIQUES AUX FAMILLES / PETITE ENFANCE

Jouets de Noël

Les bénéficiaires de Kernével ont reçu un jouet par la banque alimentaire de Rosporden.